

ALERTE VIF

Espace Sécurisé d'Informations,
d'Évaluation et de Signalement des
Violences Intra Familiales

Dr Arnaud DEVEZE

Evan Toullec

Simon Delecour

Commission Vigilance Violence

Groupe de travail Alerte-Vif



**VIOLENCES
INTRA FAMILIALES**

ORGANISÉE PAR
Gynécologie
Sans
Frontières

STOP

**VIOLENCES
SEXISTES ET SEXUELLES**
LA LOI VOUS PROTÈGE

APPELEZ LE
3919

**UNE JOURNÉE DE SENSIBILISATION
POUR LES PROFESSIONNELS DE SANTÉ ET ACTEURS SOCIAUX**

**MARDI
22 NOVEMBRE 2022**
13H00 - 21H00

PALAIS DU PHARO
58 BOULEVARD CHARLES LIVON
13 007 MARSEILLE

Nombre limité de place
Inscription gratuite mais obligatoire auprès de Gynécologie Sans Frontières
www.gynsf.org/marseille2022

Gynécologie
Sans
Frontières

PRÉFET
du
13

ars

VILLE DE
MARSEILLE

solidarité
femmes 13

CIDFF

LA MAIRIE
de
MARSEILLE

Conseil départemental
des Syndicats de Médecins
du 13^e arrondissement de Marseille

Projet Alerte - VIF

Violences

Intra

Familiales



Alerte VIF



MINISTÈRE *de la* JUSTICE

— RÉPUBLIQUE FRANÇAISE —





Enjeux

125 victimes en 2020

102 femmes

14 enfants

23 hommes

Chaque année, **213.000**
femmes sont victimes de violences au
sein du couple

- 01 S'informer
- 02 Evaluer le danger / emprise
- 03 Protéger les victimes
- 04 Signaler de manière appropriée
- 05 Protéger les médecins



Enjeux

Formalisme...

D A N G E R

&

E M P R I S E

I. La compétence territoriale

Le signalement est à communiquer au Procureur de la République du territoire où les faits se sont déroulés.

II. La personne de confiance

Si le téléphone et/ou le mail de la victime est surveillé par son conjoint, il est nécessaire de le préciser explicitement dans le signalement et communiquer les coordonnées de la personne de confiance. S'il n'y a pas de personne de confiance, orienter la victime vers une structure de mise à l'abri (**voir contacts utiles page suivante**).

III. La levée du secret médical est possible uniquement si deux conditions cumulatives sont réunies

Lorsque les violences mettent la vie de la victime majeure en danger immédiat

ET

que la victime se trouve sous l'emprise de l'auteur des violences.

IV. La notion de couple s'entend au sens large

Le conjoint, le concubin, le partenaire lié à la victime par un PACS, actuel ou passé, même sans cohabitation des membres du couple.

V. Faits médicaux constatés / Faits allégués

Le signalement judiciaire est soumis aux règles rédactionnelles de prudence concernant le recueil des faits ou commémoratifs et des doléances exprimées par la personne. Il doit être lisible.



Projet VIF



Même s'il n'a pas de valeur juridique, le serment d'Hippocrate est considéré comme l'un des textes fondateurs de la déontologie médicale.

Le serment d'Hippocrate

Voici le texte revu par l'Ordre des médecins en 2012.

Je respecterai toutes les personnes, leur autonomie et leur volonté, sans aucune discrimination selon leur état ou leurs convictions. J'interviendrai pour les protéger si elles sont affaiblies, vulnérables ou menacées dans leur intégrité ou leur dignité. Même sous la contrainte, je ne ferai pas usage de mes connaissances contre les lois de l'humanité.

J'informerai les patients des décisions envisagées, de leurs raisons et de leurs conséquences.

Je ne tromperai jamais leur confiance et n'exploiterai pas le pouvoir hérité des circonstances pour forcer les consciences.

HISTORIQUE VIF



Signature Protocole 11 Février 2021



Dr Metras

Me Laurens, Procureure de Marseille

Mr Kriakides, Procureur d'Aix/Pce

Mr Gumbau, Procureur de Tarascon



Signalement médical : violences conjugales

Madame, Monsieur, Cher Confrère,

Ce document a été réalisé sur la base du Vade-mecum élaboré par les membres du groupe de travail Justice, en lien avec le Conseil national de l'Ordre des médecins et la Haute Autorité de santé à la suite du Grenelle contre les violences conjugales.

Madame Dominique LAURENS, Procureure du Tribunal Judiciaire de Marseille et moi-même mettons à votre disposition ce signalement et quelques conseils pratiques pour vous accompagner lorsque vous souhaitez protéger une personne victime de maltraitance conjugale.

Marie-Dominique METRAS
Présidente du CDOM13

Projet VIF

DIGITALISER LE
PROCESSUS

FOURNIR AUX
MEDECINS UN
SUPPORT SECURISÉ



Alerte VIF



Signalement médical : violences conjugales

Madame, Monsieur, Cher Confrère,

Ce document a été réalisé sur la base du Vade-mecum élaboré par les membres du groupe de travail Justice, en lien avec le Conseil national de l'Ordre des médecins et la Haute Autorité de santé à la suite du Grenelle contre les violences conjugales.

Madame Dominique LAURENS, Procureure du Tribunal Judiciaire de Marseille et moi-même mettons à votre disposition ce signalement et quelques conseils pratiques pour vous accompagner lorsque vous souhaitez protéger une personne victime de maltraitance conjugale.

Marie-Dominique METRAS
Présidente du CDOM13

Mini sommaire

5 points à lire avant de rédiger le signalement	2
Coordonnées des tribunaux compétents	3
Contacts utiles	4
Signalement Type	5
Notice explicative du signalement	8
Le parcours de mon signalement en 8 étapes	11
Critères d'évaluation du danger immédiat et de l'emprise	15
Questions à poser à la victime	16

Projet VIF

DIGITALISER LE
PROCESSUS

FOURNIR AUX
MÉDECINS UN
SUPPORT SECURISÉ



Alerte VIF



- **Centraliser les informations et ressources officielles**
- **Jalonner le processus réglementaire**
- **Faciliter la traçabilité des signalements**

Les médecins pourront trouver dans un espace dédié :

- Des outils d'autoformation
- Les coordonnées des partenaires pour aider le médecin à accompagner les victimes
- Les critères d'évaluation du danger immédiat et de l'emprise
- Les points de vigilance avant la rédaction du signalement
- Les questions à poser à la victime
- Le signalement
- Le **procureur territorialement concerné**

Connexion & Hébergement sécurisés



e-CPS



MacBook Pro

Tableau de Bord récapitulatif personnel

Signalements Évaluer Ressources Annuaire Administration DA

Bonjour, Renaud Dev...

Procedure d'évaluation

Procédez rapidement à l'évaluation du danger et de l'emprise

Évaluer

Droits du médecin

Signalement médical : violence
Publié le 12-02-2022
Ce document a été réalisé sur la base du Vade-mecum élaboré par les membres du groupe de t ...

Secret médical et violences
Publié le 12-02-2022
Secret médical et violences au sein du couple Vade-mecum de la réforme de l'article 226-1 ...

Dernières ressources

Secret médical et violences
Publié le 12-02-2022
Secret médical et violences au sein du couple Vade-mecum de la réforme de l'article 226-1 ...

Signalement médical : violence
Publié le 12-02-2022
Ce document a été réalisé sur la base du Vade-mecum élaboré par les membres du groupe de t ...

Les derniers signalements

44	*****	29-04-2022	Violences conjugales	Signalé
43	*****	11-04-2022	Enfants en danger	Signalé au CRIP
42	*****	22-03-2022	Violences conjugales	Signalé
41	*****	22-03-2022	Enfants en danger	Signalé

MacBook Pro

RESSOURCES

Informations

Réglementation

Procédure

Informations diverses

Tutoriels ...

The screenshot displays the 'RESSOURCES' section of a website. At the top, there is a navigation bar with links for 'Signalements', 'Évaluer', 'Ressources' (highlighted), and 'Annuaire'. On the right, there is an 'Administration' dropdown menu and a user profile icon labeled 'DA'. Below the navigation bar, there is a search area with a dropdown menu set to 'Toutes les caté...', a search input field with the placeholder 'Rechercher...', and a search button. Below the search area, there are two more dropdown menus: 'Toute la France' and 'Depuis toujours'. On the right side of the search area, there is a purple button labeled '+ Créer une ressource'. Below the search area, there is a 'Trier par : ' dropdown menu. The main content area features a blue banner with the logo of the 'Conseil départemental des Bouches-du-Rhône de l'Ordre des Médecins'. Below the banner, there is a section titled 'Signalement médical : violence'. The text below the title reads: 'Ce document a été réalisé sur la base du Vade-mecum élaboré par les membres du groupe de travail Justice, en lien avec le Conseil national de l'Ordre des médecins et la Haute Autorité de santé à la su ...'. Below the text, there are three purple buttons: 'Droits Médecin', 'Informations', and 'Signalements'. At the bottom of the section, there is a 'Date de mise en ligne : 12-02-2022' and a 'Mise à jour par : Toullec (25-04-2022)'. On the right side of the section, there is a purple button labeled 'Lire la suite' with a hand cursor icon. At the bottom left of the screenshot, there is a URL: 'https://alerte-vif.fr/resource/details/1'.

ANNUAIRE

Tribunaux

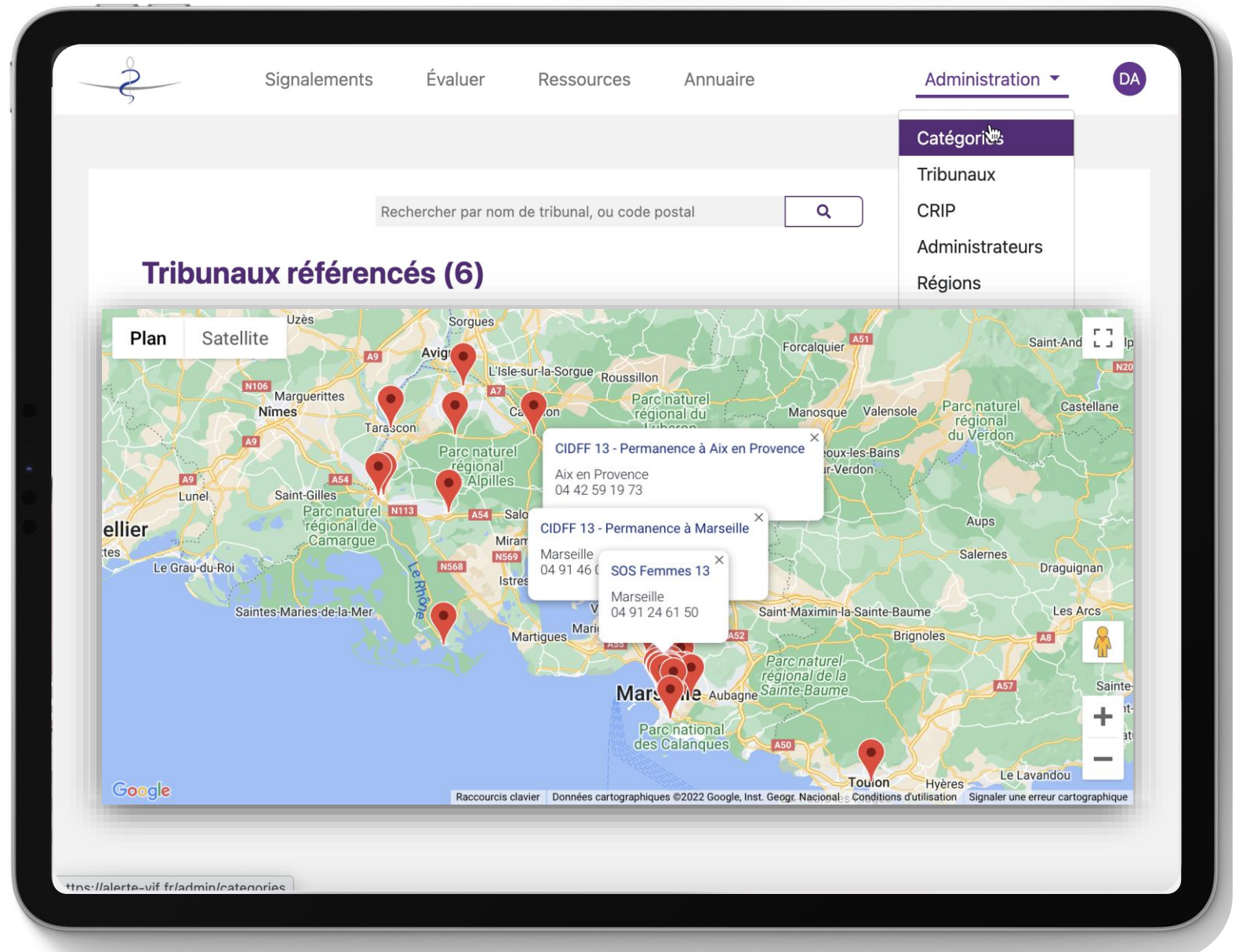
CRIP

Centres d'Accueil

Associations

Maisons de la Femme ...

Projet de Map Interactive



EVALUATION

Signalements Évaluer Ressources Annuaire Administration DA

Évaluer le DANGER

Étapes 1/2

Les questions à poser

La victime fait-elle état d'une multiplicité de **violences (verbales, physiques, sexuelles ou psychologiques)** et/ou d'une **augmentation de la fréquence** de ces dernières ? Oui Non

D'après la victime, son partenaire a-t-il eu connaissance de **son projet de séparation** ? En cas de séparation déjà effective, l'ancien partenaire cherche-t-il à connaître le lieu de résidence de la victime ? Oui Non

S'il y a présence d'enfants, la victime évoque-t-elle des violences de la part de son partenaire ou de son ancien partenaire envers ces derniers (coups, humiliations, privations notamment alimentaires, etc.) ? Oui Non

La victime craint-elle de nouvelles violences (envers elle, ses enfants, ses proches, etc.) ? Oui Non

La victime indique-t-elle que son partenaire ou ancien partenaire utilise les enfants pour faire du chantage ? Oui Non

La victime dit-elle avoir peur pour elle ou pour ses enfants ? Oui Non

La victime est-elle enceinte ou a-t-elle un enfant de moins de deux ans ? Oui Non

La victime évoque-t-elle des éléments laissant penser qu'elle aurait pu être incitée au suicide par son partenaire ou ancien partenaire ? Oui Non

La victime exprime-t-elle avoir déjà été empêchée de sortir de chez elle ? Oui Non

La victime dit-elle avoir reçu des menaces de mort (notamment scénarisées) adressées directement ou à ses enfants de la part de son partenaire ou ancien partenaire ? Oui Non

La victime déclare-t-elle que son partenaire ou ancien partenaire possède des armes à feu (déclarées ou non) ? Oui Non

← →

Signalements Évaluer Ressources Annuaire Administration DA

Évaluer l'EMPRISE

Étapes 2/2

Les questions à poser

La victime indique-t-elle recevoir des propos dévalorisants, humiliants, dégradants ou injurieux de la part de son partenaire ou ancien partenaire ? Oui Non

La victime se sent-elle sous **surveillance permanente** ou harcelée moralement et/ou sexuellement au moyen de mails, sms, appels, messages vocaux, lettres, etc. ? Oui Non

La victime dit-elle ne pas disposer librement de son temps ? Oui Non

La victime se dit-elle empêchée ou restreinte par son partenaire d'entrer en contact avec sa famille et/ou ses amis ? Oui Non

La victime se sent elle déprimée ou « à bout », sans solution ? Oui Non

La victime s'estime-t-elle responsable de la dégradation de la situation ? Oui Non

La victime fait-elle part de menace ou de tentative de suicide par son partenaire ? Oui Non

SIGNALEMENT

Renseignements sur le Médecin

Navigation: Signalements | Évaluer | Ressources | Annuaire | Administration | DA

Filtres: Tous | En attente | Signalé

Rechercher... [Q]

Du [] - Au []

Tous les médecins

Les signalements (34) + Créer un signalement

N° dossier ↑	Type ↑	Victime ↑	Nom/Prénom ↑	Créé le ↑	Signalé le ↑	Statut ↑
45	Violences conjugales	*****	Delecour Simon	17-05-2022	17-05-2022	Signalé
44	Violences conjugales	*****	Toullec Evan	29-04-2022	29-04-2022	Signalé
43	Enfants en danger	*****	Delecour Simon	11-04-2022	11-04-2022	Signalé
42	Violences conjugales	*****	Toullec Evan	22-03-2022	22-03-2022	Signalé
41	Enfants en danger	*****	Toullec Evan	22-03-2022	22-03-2022	Signalé
40	Violences sur p. vulnérables	*****	Toullec Evan	07-03-2022	07-03-2022	Signalé

Navigation: Signalements | Évaluer | Ressources | Annuaire | Administration | DA

Violences conjugales

Étapes 1/5

Vos informations

Prénom : *
Arnaud

NOM : *
Deveze

Profession : *
Médecin

Adresse : *
317 Bd du Redon

Ville : *
Marseille

Code postal : *
13009

Téléphone : *
0683870819

E-mail : *
deveze.arnaud@ordre.medecin.fr

Suivant

SIGNALEMENT

Renseignements sur la Victime / faits

Violences conjugales

Victime

Prénom : *
NOM : *
Nom d'utilisateur :
Sexe : *
Date de naissance : *
Lieu de naissance : *

Situation familiale : *
En couple

Adresse du lieu des faits : *
555 avenue du Prado

Code postal du lieu des faits : * ⓘ
13008

Précisez s'il existe une vie ou ex-vie commune : *
oui

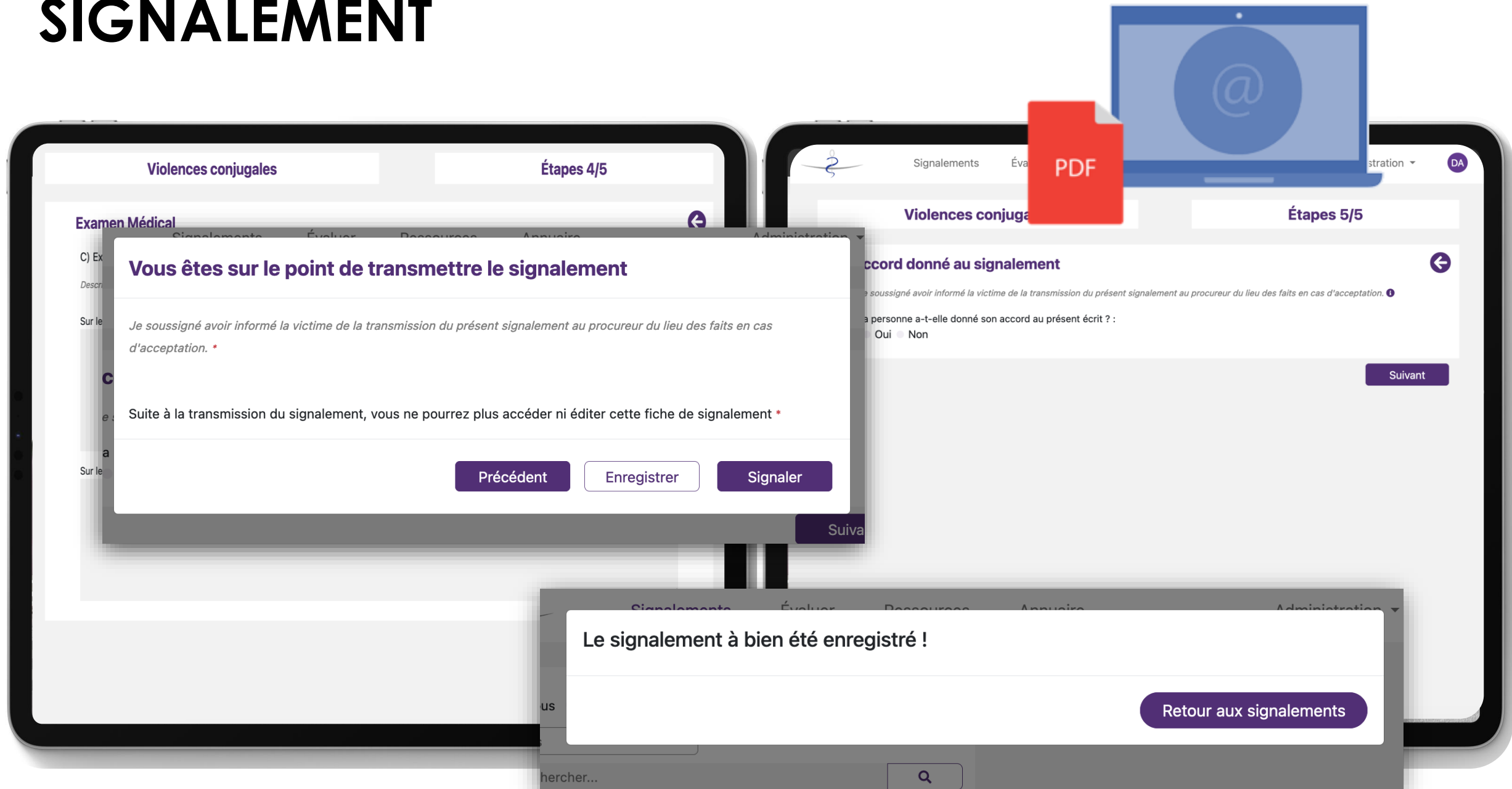
Adresse actuelle de la personne : *
555 avenue du Prado

De (précisez) :

B) Doléances exprimées par la victime : * ⓘ
Elle dit se plaindre de :

Conditionne l'adressage du signalement

SIGNALEMENT





Conclusion



CONSEIL DÉPARTEMENTAL
ORDRE DES MÉDECINS du 13



01

Outil de sécurisation de la démarche de signalement

02

Aide aux médecins et aux patients

03

Intérêt pratique & déontologique

04

Evaluation usage à 1 an

